



BOURG-DES-COMPTES

Envoyé en préfecture le 14/05/2024

Reçu en préfecture le 14/05/2024

Publié le

ID : 035-213500333-20240514-ARRETE2024079-AR

ARRETE MUNICIPAL

Arrêté n° : Divers.2024.079

Objet : Mise à jour des annexes du PLU

Le Maire de la commune de BOURG-DES-COMPTES,
VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-60 et R.153-18 relatifs à l'annexion des servitudes d'utilité publique aux plans locaux d'urbanisme (PLU) ;
VU le dossier du plan local d'urbanisme (PLU) de BOURG DES COMPTES approuvé le 18 février 2020 ;
VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2023 instituant une servitude d'utilité publique prenant en compte l'inscription au titre des monuments historiques le domaine de la Blossière à Bourg-des-Comptes
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour les annexes ;

ARRETE

Article 1 : Le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de BOURG-DES-COMPTES est mis à jour à la date du présent arrêté par ajout des pièces suivantes aux annexes de ce plan (pièce 7.1 du PLU approuvé le 18 février 2020)

- Tableau complémentaire indiquant la servitude de protection
- Arrêté préfectoral du 29 novembre 2023 instituant une servitude d'utilité publique prenant en compte l'inscription au titre des monuments historiques le domaine de la Blossière à Bourg-des-Comptes

Article 2 : La mise à jour est tenue à la disposition du public à la mairie de BOURG-DES-COMPTES.

Article 3 : Le présent arrêté sera :

- Publié sur le site internet de la mairie
- Notifié au service instructeur des autorisations d'urbanisme de la commune
- Transmis au Préfet d'Ille-et-Vilaine
- Transmis à la Direction Régionale des affaires culturelles

Article 4 : Le Maire de la commune de BOURG-DES-COMPTES est chargé de l'exécution de présent arrêté.

Publié le 14 mai 2024

Fait à Bourg-des-Comptes,

Le 10 mai 2024

Le Maire

Christian LEPRÊTRE



02 99 05 62 62

mairie@bourgdescomptes.com

3 rue de la mairie, 35890 Bourg-des-Comptes

www.bourgdescomptes.fr

